

Fiche d'informations

ECHA 14-FS-04-FR

Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L)

L'**Inventaire C&L public** est une base de données importante contenant des informations relatives à la classification et à l'étiquetage des substances notifiées disponibles sur le marché européen. Elle fournit aussi une liste des substances qui présentent une classification et un étiquetage harmonisés conformément à l'annexe VI du règlement CLP.

NOTIFICATION À L'INVENTAIRE C&L

Toutes les substances commercialisées sur le marché européen en date du 1^{er} décembre 2010 devront être notifiées avant le 3 janvier 2011 et les nouvelles substances devront être notifiées dans le mois qui suit leur mise sur le marché. Actuellement, l'ECHA a reçu 6 millions notifications concernant plus de 120 000 substances et la base de données s'étoffe de jour en jour.

Le règlement CLP¹ exige que tous les importateurs et fabricants de substances dangereuses introduites sur le marché européen et de toute substance soumise à enregistrement en vertu du règlement REACH, notifient la classification et l'étiquetage de leurs substances à l'ECHA dans le mois qui suit leur mise sur le marché. De son côté, l'ECHA tient à jour un Inventaire des classifications et

étiquetages (C&L) qui regroupe toutes les informations notifiées, donc certains éléments sont mis à la disposition du public (Inventaire C&L public).

INFORMATIONS INCLUSES DANS L'INVENTAIRE C&L PUBLIC

Le contenu de l'Inventaire C&L public est défini par le règlement CLP. Il s'agit de certains éléments de l'identité de la substance et de tous les éléments relatifs à la classification et à l'étiquetage (C&L). Ainsi, sont publiés le nom et le numéro CE de toutes les substances EINECS et, dans la mesure du possible, de toutes les autres substances de l'inventaire CE. De plus, lorsqu'une substance est catégorisée dans les classes de danger visées par l'article 119(1) du règlement REACH (qui couvre la majorité des classes de danger CLP) par un notifiant au moins, les éléments C&L de toutes les notifications de cette substance sont publiés. Le nom IUPAC n'est publié que pour les notifications qui catégorisent la substance dans les classes de danger visées par l'article 119(1).

Les informations suivantes ne sont pas incluses dans l'Inventaire C&L public :

- coordonnées du notifiant ;
- composition et profil d'impureté des substances.

Dans certains cas, même lorsqu'une substance est notifiée comme étant

¹ Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et de mélanges.

dangereuse (conformément à l'article 119[1]), le nom IUPAC peut faire l'objet d'une demande de confidentialité et donc ne pas être publié. Les classification et l'étiquetage harmonisés des substances (tableaux 3.1 et 3.2 de l'annexe VI du règlement CLP) sont inclus dans cet inventaire.

UTILISATION DE L'INVENTAIRE PUBLIC

L'Inventaire public propose de nombreuses options de recherche portant tant sur l'identité que sur la classification des substances. Un utilisateur intéressé par une substance ou un groupe de substances donnés peut effectuer une recherche en utilisant la totalité ou une partie du nom CE, le nom de l'index de l'annexe VI du règlement CLP ou la totalité ou une partie des numéros de l'index de l'annexe VI du règlement CLP.

Afin de faciliter l'utilisation, les classifications ont été divisées en danger physique, danger pour la santé humaine et danger pour l'environnement et l'utilisateur peut choisir soit un code abrégé de classe ou de catégorie de danger (par ex. Tox. aiguë 4) soit des codes de mention de danger (par ex. H302). Combiner les éléments d'identité et de classification de la substance permettra d'affiner davantage les résultats de la recherche.

Les résultats de la recherche sont présentés à partir des substances. En sélectionnant une substance parmi les résultats, l'utilisateur est orienté vers une page récapitulative qui dresse la liste des entrées harmonisées (le cas échéant), puis des classifications regroupées à partir des notifications. La sélection d'une classification regroupée donnée permet de visualiser une liste détaillée des notifications regroupées.

STRUCTURE DES INFORMATIONS

Les notifications d'une même substance sont regroupées à partir des identifiants numériques de la substance. S'il existe une classification et un étiquetage harmonisés pour une substance, celui-ci est affiché au-dessus des notifications. Certaines entrées groupées de l'annexe VI du règlement CLP n'ont pas de numéros CE ou CAS spécifiques qui leur soient associés. Pour ces entrées, il n'est pas toujours possible d'obtenir une

correspondance automatique des notifications et des entrées harmonisées.

Toutes les notifications classant une même substance de la même manière ont été fusionnées. Le nombre de notifications fusionnées est également indiqué. Tous les éléments de classification et d'étiquetage ont été pris en compte lors du regroupement, sauf l'état/la forme physique de la substance, ainsi que tout motif de non-classification dans une classe de danger donnée. Le cas échéant, ces différences sont reflétées dans la liste détaillée de la classification regroupée.

Le regroupement est réalisé automatiquement, sans que l'ECHA n'effectue de vérification manuelle. Des erreurs techniques survenant au cours du processus de notification entraîneront l'affichage de différents regroupements. Les notifiants doivent faire tout leur possible pour s'accorder quant à la classification de leurs substances, à moins que les différentes classifications, comme des compositions ou des profils d'impureté différents, ne soient motivées par des motifs légitimes.

Outre le fait d'indiquer le nombre de notifiants pour chaque regroupement, l'Inventaire repère les classifications qui proviennent d'un dossier d'enregistrement REACH ayant fait l'objet d'une soumission conjointe.

PERSPECTIVES

L'Inventaire C&L public représente à ce jour la plus grande base de données de substances harmonisées (au sein de l'Union européenne) ou classées par le déclarant. En termes de portée, il est unique au monde. Sa publication représente une étape importante dans la communication des dangers incombant à l'ECHA et peut, à long terme, aider à améliorer l'utilisation sûre des substances dangereuses par les consommateurs, les professionnels et les travailleurs de l'industrie.

Les informations enregistrées dans l'Inventaire seront progressivement améliorées par étapes, opération qui fait appel à un effort conjoint de la part des parties impliquées. Les notifiants sont encouragés à vérifier les classifications de leurs substances dans l'Inventaire et à

actualiser leurs notifications, si nécessaire. Cette actualisation peut se faire facilement grâce à l'outil en ligne fourni par REACH-IT, indépendamment de l'outil de notification utilisé initialement (par ex. IUCLID, autre outil). Le contenu de l'Inventaire C&L public est régulièrement mis à jour. Les nouvelles notifications et mises à jour peuvent ne pas être immédiatement visibles lors de leur soumission mais seront incluses dans l'actualisation suivante.

Pour plus d'informations :

- Q&R sur l'Inventaire C&L public
- Questions et réponses techniques sur les notifications C&L
- Guide pratique 7 : Comment notifier des substances à l'Inventaire des classifications et étiquetages (disponible en 22 langues)